



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 6 février 2018 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble sis au 3, rue des Dériveurs, et désigné sous le numéro de lot 4 743 877.

La dérogation vise à autoriser l'implantation du bâtiment principal à 1,57 mètre à l'intérieur de la marge arrière, soit à 3,43 mètres de la ligne arrière du lot, alors que le règlement exige une marge arrière de cinq (5) mètres. La dérogation vise également à autoriser, dans la marge arrière, un empiètement de l'avant-toit du bâtiment principal de 2,72 mètres alors que le règlement limite cet empiètement à deux (2) mètres. Les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente demande sont les articles 4.1 et la grille des spécifications de la zone 14-H ainsi que l'article 9.3 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 17<sup>e</sup> jour de janvier 2018.

Jacques Arsenault  
Greffier